

Les objectifs pédagogiques :

Cette session de formation a pour objectif de permettre aux élus de :

- . Réaliser des achats efficaces et sécurisés.
- . Bien comprendre le rôle politique des élus dans la commande publique.
- . Insister sur le verdissement des marchés publics à la lumière des lois récentes.

Le Programme :

Les contrats de la commande publique permettant d'acheter :

- . Les marchés publics de gré à gré dispensés de la publicité et de la mise en concurrence.
- . Les Marchés à procédure adaptée, la collectivité décide de la procédure à suivre.
- . Les marchés publics à procédure formalisée au-delà des seuils européens.

Le rôle politique des élus dans les marchés publics :

- . Le choix de la procédure.
- . Le choix des critères.
- . Le pouvoir de conclure le marché.
- . La présidence et le fonctionnement de la CAO (commission d'appel d'offres).

Formateur : Monsieur Guy DURAND

Docteur en droit public. Maître de conférences à l'université de Perpignan.
Élu local pendant 32 ans (maire, président de communauté, conseiller départemental).
Conseil auprès des collectivités territoriales et leurs groupements.



Les points forts de la formation :

Connaissances pratiques et concrètes des procédures décrites (intervenant étant ancien président d'une CAO communale et intercommunale).
Éviter que les marchés publics restent les affaires des services administratifs des collectivités et deviennent aussi l'affaire des élus.

Modalités pédagogiques :

Exposés, études de cas, mises en pratique, montage administratif et financier d'un MAPA.

Public :	Format :	Financement et coût :
Elus, collaborateurs d'élus, cadres administratifs, agents de la collectivité.	<p>En intra : dans une salle mise à disposition par la collectivité</p> <p>En inter-collectivité : dans une salle mise à disposition par notre organisme</p> <p>A distance : en classe virtuelle synchrone en présence de Monsieur Guy DURAND</p>	<p>(Tarif Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</p> <p>Pour cette session programmée et ou à distance d'une durée de 7 heures de formation le coût par personne est de 400 € TTC si DIF ELU / 560 € TTC si budget de la collectivité .</p> <p>Si vous souhaitez programmer cette session en intra sur le budget de la collectivité, le tarif pour le groupe est le suivant :</p> <p>Pour une formation de 7 heures en intra (financement collectivité -hors frais de déplacement):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 2 000 habitants 1 990 euros TTC - De 2 000 à 5 000 habitants 2 200 euros TTC - Plus de 5 000 habitants 2 400 euros TTC <p>(Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)</p>
Evaluation des acquis :	Accessibilité et référent handicap :	

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un

certificat de réalisation de la formation vous sera remis.

Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

Le référent handicap FDEL Monsieur GILBERT échangera avec vous sur votre besoin de compensation.

Nombre maximum de participants par session de formation :

- Le nombre maximal de participants par session de formation liée à l'exercice du mandat financée en tout ou partie par le droit individuel à la formation des élus locaux est fixé à 15 personnes. Lire l'Arrêté du 12 juillet 2023 <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043814461>
- Si la collectivité finance la formation sur le budget formation des élus, le nombre de participants peut être plus élevé.

Délai d'accès à cette formation : le délai d'accès est abordé différemment selon qu'il s'agit d'une action de formation en inter-collectivités, d'une action en intra ou d'une action à distance.

- Pour les formations programmées en inter-collectivités ou à distance, le délai d'inscription incompressible si financement DIF ELU est de 11 jours ouvrés avant le jour J de la formation, il est au plus tard de 3 jours ouvrés avant la formation si financement sur le budget de la collectivité.
- Pour les formations en intra, la date est fixée ensemble selon vos disponibilités et celles de Monsieur Guy DURAND. Un délai de 3 semaines est généralement nécessaire pour mettre en place la formation.

Mise à jour régulière des résultats de satisfaction sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.formationdeseluslocaux.fr/eval>